

## GRILLE DE TARIFICATION 2021-2022 – Service de garde

<b>Nom de l'école : DES BOURLINGUEURS</b>	<b>N°. UA : 023</b>
---	---------------------

<b>Journées de classe : maximum de 180 jours/an</b>	Financement du ministère	Relevé fiscal	
Description		Provincial	Fédéral

**À CHAQUE 1<sup>ER</sup> JUILLET, IL Y AURA INDEXATION DES TARIFS SELON LES RÈGLES BUDGÉTAIRES EN VIGUEUR.**

### RÉGULIERS (Statut de fréquentation - RÉGULIER)

<b>Régulier</b> : enfant inscrit entre 3 et 5 jours/semaine au moins 2 périodes par jour (l'enfant n'est pas obligé de fréquenter 5 jours) *Pour 5 heures de garde par jour.	<b>8.50</b>	\$/jour*		Oui	0%	100%	
<b>Enfant régulier</b> qui fréquente 1 et/ou 2 et/ou 3 périodes en dehors de la fréquentation prévue lors de la 4 <sup>e</sup> ou 5 <sup>e</sup> journée	<b>8.50</b> \$/jour Maximum	<b>8.50</b>	<b>8.50 \$</b> /période max.	Avant les cours	Oui	0%	100%
		<b>3.00</b>	<b>8.50 \$</b> /période max.	Période du midi			
		<b>8.50</b>	<b>8.50 \$</b> /période max.	Après les cours			

### SPORADIQUES (Statut de fréquentation – SPORADIQUE = enfant qui ne répond pas à la définition de « régulier »)

<b>Sporadique</b>	<b>12.00</b> \$ /jour Maximum	<b>8.50</b>	\$/période	Avant les cours	Non	100%	100%
		<b>3.00</b>	\$/période	Période du midi			
		<b>8.50</b>	\$/période	Après les cours			
<b>Sporadique-MIDI-ÉHDAA en groupes adaptés</b> Fréquentation : MIDIS SEULEMENT	<b>1</b>	\$/jour		Période du midi	Oui	100%	100%

### Journée pédagogique (maximum de 20 jours/an)

Lorsqu'une absence à une journée pédagogique n'est pas signalée au moins dix (10) jours ouvrables avant son déroulement, les dépenses encourues (frais de garde, frais de sorties, frais de transport, salaires excédentaires) pourront être facturées.

Tout enfant, qu'il fréquente ou pas le service de garde lors des jours de classe	<b>17.00</b>	\$/jour	Frais de base – <b>8.50 \$</b>	Oui	0%	100%
			Frais excédentaires aux frais de base	Oui	100%	100%

### Semaine de relâche (maximum de 5 jours/an) \*Si le service de garde est ouvert

Tout enfant, qu'il fréquente ou pas le service de garde lors des jours de classe. L'enfant n'est pas obligé de fréquenter 5 jours	<b>24.00</b>	\$/jour		Oui	100%	100%
---	--------------	---------	--	-----	------	------

### À la carte

Frais de garde pour <b>retard</b> (le parent vient chercher l'enfant après l'heure de fermeture)	<b>2.00</b>	\$/ par tranche de :	<input checked="" type="checkbox"/> 1min. <input type="checkbox"/> 5 min. <input type="checkbox"/> 15 min.	Non	100%	100%
Frais de garde pour plus de 5 heures de garde par jour de classe ou pour plus de 10 heures de garde par journée pédagogique	<b>N/A</b>	\$/par tranche de 15 minutes		Non	100%	100%
Activités à la pièce	<b>Variable</b>	\$/activité		Non	0%	0%
Collation	<b>N/A</b>	\$/collation		Non	0%	0%
Repas (traiteur Buffet de l'As)	<b>5.25</b>	\$/repas		Non	0%	0%
Frais de résiliation de contrat ; (fin de contrat ou changement de statut de fréquentation)	<b>*</b>	*Voir chapitre sur l'annulation du contrat dans : Volet financier CSDGS		Non	0%	0%
Frais d'intérêts sur les montants échus et impayés	<b>7</b>	%		Non	0%	0%
Frais pour les chèques retournés par la banque	<b>15</b>	\$/par chèque		Non	0%	0%
Frais pour défaut de paiement lors des procédures de recouvrement	<b>15</b>	\$/demande		Non	0%	0%